ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 23 NOVEMBRE 1958

1re Circonscription d'Ille-et-Vilaine (Rennes-Nord)



Electrices, Electeurs,

L'attitude de la prochaine Assemblée Nationale, prévue par la nouvelle Constitution, massivement approuvée par l'opinion publique le 28 septembre dernier, aura une importance historique pour l'avenir du pays. Cela m'a amené à céder aux sollicitations de nombreux amis et à poser ma candidature dans la circonscription de Rennes-Nord. Je n'ai, jusqu'ici, jamais brigué de mandat parlementaire ; j'ai, par contre, apporté tous mes soins, au-dessus et en dehors des passions partisanes, à la gestion — en vue du bien commun — des affaires de la Ville de Rennes. C'est donc avec l'esprit libre que j'aborde la campagne électorale et que je me propose de participer — en cas de succès — à la vie parlementaire.

***

Mon but est d'abord de *travailler efficacement à la restauration, dans l'Etat républicain, de l'autorité et de la stabilité,* seules garanties du maintien de nos libertés fondamentales.

Cet Etat républicain, affermi et respecté au dedans comme au dehors, peut, seul, — sur les bases définies par le général De Gaulle — rétablir, en Algérie, la paix dans la justice fondée à la fois sur le respect de sa personnalité et sur sa solidarité étroite avec la Métropole.

Cet Etat républicain, stable et moderne, est seul susceptible de bâtir une communauté franco-africaine fraternelle et prospère, associant son destin à l'Europe Unie.

Cet Etat républicain, solide et laborieux, est seul capable de discipliner les énergies pour que le pays puisse accomplir, sans succomber ni se décourager, les longs efforts, dont le chef du Gouvernement n'a pas caché qu'ils sont indispensables.

***

Une telle politique ne sera possible que dans la stabilité de la monnaie et dans un juste équilibre des prix. Ces deux conditions seront réalisées par une *politique d'expansion,* comportant des investissements judicieusement choisis et à laquelle devront être étroitement associés les représentants qualifiés des forces vives de la nation : industriels, agriculteurs, ouvriers, artisans, commerçants, techniciens.

La politique de développement des économies régionales, amorcée en 1955, devra être poursuivie et amplifiée avec le concours des organisations professionnelles et syndicales ; les Conseils Consultatifs régionaux devront être institués pour mettre utilement en valeur les ressources des provinces françaises.

J'apporterai, si je suis élu, mon appui sans réserve à la politique de *déconcentration industrielle,* esquissée par M. Pierre Pflimlin et poursuivie avec ténacité et intelligence par l'actuel ministre de la Construction, M. Pierre Sudreau. Elle permettra d'éviter l'émigration des jeunes vers Paris ; elle contribuera au développement de l'activité économique et commerciale, régionale et locale ; elle offrira des débouchés croissants — donc des revenus — à l'agriculture, des ressources nouvelles à l'artisanat qui, présentement, s'adapte, s'organise et a besoin d'être encouragé.

Je défendrai, au Parlement, une politique énergétique cohérente, tendant, entre autres choses, à l'équipement rationnel de la Bretagne en électricité et en gaz naturel, condition première de sa prospérité.

Il est indispensable que, grâce aux facilités techniques qui lui seront accordées, notre agriculture puisse jouer le rôle auquel elle peut légitimement aspirer : il conviendra d'intensifier la politique d'aménagement de l'habitat rural, d'enseignement et d'éducation professionnels, d'organisation des marchés. L'entrée en vigueur, dès le mois de janvier 1959, des premières mesures relatives au *marché commun,* doit inciter le Gouvernement à faire un effort original et précis pour que l'agriculture française puisse acquérir une place de premier plan dans les échanges internationaux ; bien renseignée, apte à s'adapter aux demandes extérieures, elle pourra produire en bonnes conditions et sans crainte de mévente.

⁂

Une telle politique économique n'est ni « dirigiste », ni « libérale » ; elle est une politique *nationale,* fondée sur la supputation exacte des besoins et des aspirations de la nation, définissant les grandes lignes et les méthodes d'un travail commun, dans lequel la libre initiative doit pouvoir largement s'intégrer.

Cette politique ne peut être que *sociale* dans sa conception et dans ses effets ; l'effort entrepris en faveur du monde ouvrier, de l'accession à la propriété, du logement sain pour tous, du juste salaire, ne saurait donc être ralenti et encore moins différé.

Il serait, enfin, équitable que le *bénéfice de la Sécurité Sociale* puisse être étendu à l'ensemble de la population, non par une simple « surcompensation », mais par une refonte organique du système de financement.

Je serai, au Parlement, le défenseur convaincu de la politique de suppression des îlots insalubres et des taudis, de construction des ensembles d'habitations modernes et d'une politique familiale audacieuse.

C'est pour marquer mon attachement à cet idéal que j'ai demandé à mon ami Houist, dirigeant de mouvements sociaux et familiaux, spécialiste des questions de logements, de vouloir bien être mon suppléant.

⁂

Cette grande politique de renaissance française ne se conçoit pas sans l'adhésion confiante de la jeunesse dont il nous incombe d'assurer l'avenir. Pour elle, nous avons besoin de laboratoires, d'universités, d'instituts techniques, de centres de formation professionnelle, d'établissements d'enseignement de toute nature. Les responsabilités confiées récemment à Maurice Herzog indiquent que le gouvernement du général de Gaulle a compris l'importance de ce problème. Je serai de ceux qui l'aideront à persévérer.

Un pareil relèvement n'est possible que dans un climat de détente et de liberté. Il m'apparaît donc nécessaire que soit *garanti l'exercice intégral de toutes les libertés :* spirituelles, politiques, syndicales, professionnelles et scolaires, et que les lois sociales — garantie de la santé morale et physique de la nation — soient strictement respectées.

Telles sont les grandes lignes du programme que je soumets à vos suffrages.

Je souhaite pouvoir aboutir à sa réalisation avec le concours de tous les élus de bonne volonté, soucieux de la prospérité générale, de la stabilité de l'Etat, de la paix civile et de la justice sociale.

Vive la France !
Vive la République !

Henri FRÉVILLE

Maire de Rennes
Conseiller général du canton de Rennes Nord-Est
Chevalier de la Légion d'honneur
Professeur à l'Université de Rennes
Membre du Haut Conseil de l'Aménagement du Territoire

Candidat Républicain Populaire (M.R.P.)

Remplaçant éventuel : **Guy HOUIST**

Conseiller municipal de Rennes
Chevalier de la Légion d'honneur
Chargé de mission au Centre scientifique et technique du Bâtiment
Président de la Fédération française des Coopératives d'H. L. M.

Imp. Bretonne, Rennes - 31.1206